

# **FOIRE AUX QUESTIONS**

## **COURS D'ÉTÉ 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire**

**Mon enfant peut-il suivre deux cours à la Commission scolaire des Navigateurs ?**

Les cours de français, de mathématique et d'anglais se donnent tous au même moment, ce qui ne permet pas à un élève de s'inscrire à plus d'un cours à la fois.

**Nous prévoyons prendre quelques jours de vacances, mon enfant sera donc absent que quelques cours. Peut-il s'absenter?**

Non, l'élève doit être présent à tous les cours. Les motifs d'absences reconnus sont les suivants: maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, décès d'un proche parent ou convocation à un tribunal.

**Mon enfant ne sera absent que lors de la dernière journée de cours, est-il possible de prendre un arrangement avec l'enseignant?**

Non, l'absence lors de cette journée pendant laquelle se tiennent des évaluations entraînera automatiquement un échec.

**Est-ce qu'un élève peut faire seulement l'examen final?**

Non, l'élève doit suivre l'ensemble du cours d'été pour accéder à l'examen final.

**À quel endroit les cours d'été ont-ils lieu?**

Les cours d'été ont lieu à l'École secondaire les Etchemins située au 3724, avenue des Églises à Charny.

**Comment s'inscrire au cours d'été?**

Pour un élève de la Commission scolaire des Navigateurs, du Collège de Lévis ou de l'École Marcelle-Mallet, l'inscription doit se faire à l'école fréquentée en juin au plus tard le mardi 2 juillet à midi.

Pour un élève qui n'est pas de la Commission scolaire des Navigateurs, il faut Communiquer par téléphone avec madame Christine Pilote au 418-838-8300, poste 52018 au plus tard le mardi 3 juillet à midi.

**Quelle est la date limite d'inscription?**

La date limite pour s'inscrire est le mardi 2 juillet à midi.

**Y a-t-il une garantie de réussite?**

Non, un élève doit démontrer par la qualité de son travail et de son investissement que le cours d'été lui a permis de parfaire ses apprentissages. Une évaluation finale sanctionne la réussite ou l'échec du cours.

**Si l'élève échoue à son cours, est-ce que le cours est remboursable ?**

Non.

**Est-ce que la Commission scolaire offre un service de transport pour les cours d'été ?**

Non

**Est-il possible de s'inscrire aux cours d'été après le 2 juillet?**

Oui, s'il reste de la place. Vous devrez faire parvenir un courriel à [coursdete@csnavigateurs.qc.ca](mailto:coursdete@csnavigateurs.qc.ca).

**Une inscription tardive a-t-elle un coût plus élevé qu'une inscription faite avant le 2 juillet?**

Non, il n'y a pas de frais supplémentaires.

**Est-ce que mon enfant pourra utiliser ses outils technologiques pendant le cours d'été (tel que prévu à son plan d'intervention) ?**

Oui, l'école d'origine joindra une copie du plan d'intervention de l'élève lors de l'inscription. Si des mesures d'aides technologiques sont consignées au plan d'intervention, il faudra signer un formulaire de prêt de portable pour la saison estivale (sauf si le portable vous appartient) avant le début des cours, à l'école d'origine.